



Assemblée générale

Distr. limitée
4 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Première Commission

Point 73 h) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : Missiles

République islamique d'Iran : projet de résolution

Missiles

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution antérieure 54/54 F du 1er décembre 1999, intitulée « Missiles »,

Réaffirmant le rôle qui revient à l'Organisation des Nations Unies en matière de réglementation des armements et de désarmement et la volonté des États Membres de prendre des mesures concrètes pour renforcer ce rôle,

Consciente de la nécessité de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales dans un monde libéré du fléau de la guerre et du fardeau que constituent les armements,

Convaincue qu'il faut adopter à l'égard des missiles une position globale, équilibrée et non discriminatoire afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales,

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte des préoccupations des États Membres en matière de sécurité aux niveaux international et régional lorsque la question des missiles est abordée,

Soulignant la complexité de l'examen de la question des missiles dans le contexte des armes classiques,

Exprimant son soutien aux efforts déployés au niveau international contre la mise au point et la prolifération de toutes les armes de destruction massive,

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport¹ que le Secrétaire général lui a présenté en application de sa résolution 54/54 du 1er décembre 1999, intitulée « Missiles »;

¹ A/55/116 et Add.1.

2. *Prie* le Secrétaire général d'établir, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qui doit être créé en 2001 selon le principe d'une répartition géographique équitable, un rapport, qu'elle examinera à sa cinquante-sixième session, sur la question des missiles sous tous ses aspects;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session une question intitulée « Missiles ».
